

Rampe d'accès Standard

Descriptif du produit

La rampe d'accès standard, en plastique renforcé à la fibre de verre est destinée aux ERP (établissements recevant du public), permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Facile à mettre en place, elle facilite le passage d'une marche pour accéder à l'entrée de l'établissement.



Usage : Accessibilité, sécurité et confort pour déplacements.

Utilisation comme solution d'accessibilité en intérieur et extérieur.

Destination : Tout type de passages pour personnes à mobilité réduite.

Caractéristiques techniques

- Matériau plastique renforcé à la fibre de verre
- Revêtement antidérapant
- Couleur verte uniquement
- Longueur : 914mm
- Écartement : 800mm
- Largeur : 895mm
- Poids : 9kg
- Charge maximale (pression statique) : 240kg
- Disponible en 3 longueur :
 - 914 mm - Réf. : 57401
 - 1 220 mm - Réf. : 57402
 - 2 440 mm - Réf. : 57403

Normes et réglementations

En tant qu'ERP, vous êtes soumis à la réglementation destinées à mettre en œuvre la loi du 11 février 2005, visant à rendre accessible les Établissements Recevant du Public au 1er janvier 2015 vous êtes confrontés à plusieurs contraintes :

- L'arrêté du 8 décembre 2014 (paru au journal officiel le 13 décembre 2014) précise les règles techniques d'accessibilité applicables aux ERP situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes.
- En particulier, à compter du 1er janvier 2015, "...lorsqu'une dénivellation ne peut être évitée, une rampe est aménagée afin de la franchir.